

Fraternité

RÉSEAU MOBILITÉ DE SAÔNE-ET- LOIRE

Réunion du 16 octobre à Digoin et Tournus

Organisation

1. Présentation DREAL et DDT	(15')
2. Présentation des collectivités	(1h)
3. La loi d'orientation des mobilités	(40')
4. Les accompagnements financiers et France Mobilités	(20')
5. Bilan de cette première réunion	(20')

1. Présentation DDT et DREAL

2. Présentation des collectivités présentes

3. La loi d'orientation des mobilités



UN PROCESSUS INÉDIT D'ÉCOUTE ET DE CONCERTATION

****	ľ		U
		•	
		ш	

3 mois

Lancées en septembre 2017 par Elisabeth Borne, les assises de la mobilité ont duré 3 mois



6 thèmes

Les consultations ont été organisées autour de trois thèmes : Plus propre, plus connecté, plus solidaire, plus intermodale, plus sûre, plus soutenable.



400 réunions

50 réunions publiques ont été organisées pour que les citoyens puissent proposer des idées et des initiatives parallèlement à une plateforme internet permettant d'accueillir largement les contributions.



3000 participants

Près de 3000 participants ont élaboré des propositions avec 600 experts pour un total de 30 000 contributions.



→ Dépôt du projet de loi : 26 novembre 2018

MINISTÈRE CHARGÈ DES TRANSPORTS



UNE AMBITION : AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LA MOBILITÉ AU QUOTIDIEN



TITRE 1

Investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les mobilités du quotidien



TITRE 2

Apporter à tous et partout des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture



TITRE 3

Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité, au service de tous



TITRE 4

Réduire l'empreinte environnementale des transports



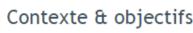
CHARGÉ DES



TITRE 5

Adapter la régulation du transport (sécurité routière, sûreté, maritime et portuaire, ferroviaire)





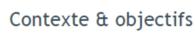
Les objectifs

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants, adaptées au contexte territorial
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions
- QCo- construire ces solutions localement
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants.
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail
 - Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS







- □Consacrer le rôle des collectivités locales dans la mise en place des solutions de mobilités
- □ Faire confiance aux territoires pour s'organiser localement
- □Donner de la souplesse aux territoires pour s'organiser selon le contexte/enjeux
- □Conforter le couple Région/intercommunalités



La gouvernance des mobilités

La loi d'orientation des mobilités Grands principes de gouvernance de la mobilité

Une organisation de la compétence mobilité à deux niveaux :

L'intercommunalité, AOM locale, compétente pour tous les services à l'intérieur de son ressort territorial La région, AOM régionale, compétente pour tous les services qui dépassent le ressort territorial d'une AOM locale

Une **coordination** entre ces deux niveaux, pilotée par la région à l'échelle des bassins de mobilités

De la souplesse donnée aux territoires pour s'organiser suivant le contexte

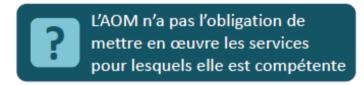




La compétence d'organisation de la mobilité locale Que recouvre la compétence ?

Une AOM locale est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son ressort territorial. Elle **peut organiser** ou **concourir à l'organisation** :

- Des services réguliers de transport public
- Des services de transport à la demande
- Des services de transport scolaire
- Des services de mobilités actives (location de vélo...)
- Des services de mobilités partagées (autopartage, covoiturage...)
- Des services de mobilité solidaire
- Des services de conseil en mobilité
- Des services de transport de marchandises ou de logistique urbaine







La compétence d'organisation de la mobilité locale Qui peut prendre la compétence ?

Dans les territoires dépourvus d'AOM locale, la communauté de communes est le bon échelon territorial pour exercer cette compétence

 Les communautés de communes doivent délibérer avant le 31 mars 2021 pour prendre cette compétence

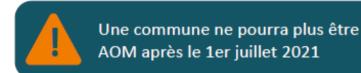


Les communautés de communes qui ont déjà pris la compétence mobilité n'ont pas besoin de délibérer à nouveau

La communauté de communes pourra exercer la compétence mobilité :

- Soit à l'échelle de son territoire
- Soit à une échelle plus large (PETR ou syndicat mixte), après transfert de la compétence

Dans le cas contraire, la région deviendra automatiquement AOM locale sur le territoire de la communauté de communes au 1^{er} juillet 2021

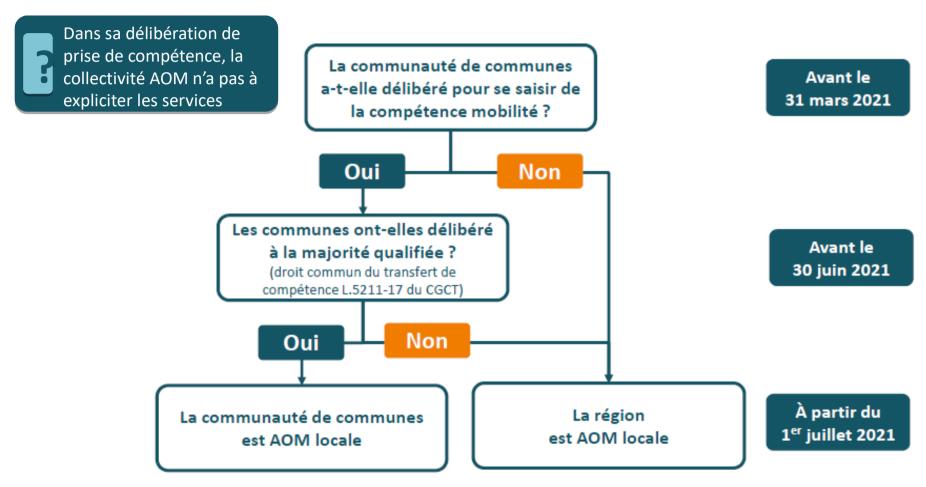






8 septembre 2020 | Webinaire | La LOM en Bourgogne-Franche-Comté

La prise de compétence d'organisation de la mobilité Quel calendrier?







La prise de compétence d'organisation de la mobilité Quels intérêts pour une communauté de communes ?

En prenant la compétence mobilité, la communauté de communes devient un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité

- Pour les habitants, les employeurs, les autres acteurs du territoire
- Pour les autres collectivités

Elle maîtrisera l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité

- Dans le cadre de son projet de territoire
- En articulation avec ses autres politiques publiques locales
- En coordination avec la Région et les autres autorités organisatrices de la mobilité

Elle décidera des services de mobilité qu'elle souhaite organiser ou soutenir

 En recherchant les services qui correspondent aux besoins locaux





8 septembre 2020 | Webinaire | La LOM en Bourgogne-Franche-Comté

Si une communauté de communes <u>prend</u> la compétence d'organisation de la mobilité

La communauté de communes devient seule compétente :

- Pour l'organisation de tous les services de mobilité à l'intérieur de son périmètre
- Pour l'élaboration d'un plan de mobilité ou d'un plan de mobilité simplifié

La communauté de commune décide des services de mobilité qu'elle souhaite mettre en place



La compétence d'organisation de la mobilité **n'est pas sécable** par bloc, mais elle s'exerce « à la carte » : <u>l'AOM</u> choisit les services de mobilité adaptés à ses besoins

Les services de mobilité mis en place par les communes sont automatiquement transférés à la communauté de communes





8 septembre 2020 | Webinaire | La LOM en Bourgogne-Franche-Comté



Si une communauté de communes <u>prend</u> la compétence d'organisation de la mobilité

La communauté de communes peut laisser la Région organiser les services de transport réguliers, à la demande ou scolaires inclus dans son périmètre

- Lors de la prise de compétence, ces services restent à la Région sauf demande explicite de la Communauté de communes
- Si la communauté de communes choisit de les reprendre, le transfert se fait pour tous les services, dans un délai convenu avec la Région
- La communauté de communes peut ne jamais demander le transfert des services

Dans tous les cas, la Région reste compétente pour l'organisation des services de mobilité qui dépassent le périmètre de la communauté de communes





Si une communauté de communes <u>prend</u> la compétence d'organisation de la mobilité

La communauté de communes instaure le comité des partenaires

- Il associe des représentants d'employeurs et des représentants d'habitants ou d'usagers
- Il est consulté au moins une fois par an



La communauté de communes participe au contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité

Il traduit de façon opérationnelle le rôle de chef de file de la Région





Si une communauté de communes ne prend pas la compétence d'organisation de la mobilité

La région devient <u>AOM</u> locale à compter du 1^{er} juillet 2021, en substitution de la communauté de communes

La communauté de communes ne peut plus mobiliser certains leviers :

- Elle ne peut plus organiser services de mobilités
- Elle ne peut pas lever le versement mobilité
- Elle ne bénéficie plus des dispositifs d'accompagnement visant les AOM
- Elle n'est partie-prenante dans le contrat opérationnel de mobilité que si la Région le souhaite

La communauté de communes peut néanmoins continuer à agir :

- Via l'exercice d'autres compétences (voirie, aménagement, action sociale...)
- En demandant à la Région de lui déléguer l'organisation de certains services de mobilité





8 septembre 2020 | Webinaire | La LOM en Bourgogne-Franche-Comté



Si une communauté de communes ne prend pas la compétence d'organisation de la mobilité

Une commune qui organisait des services de mobilité avant le 1^{er} juillet 2021 pourra continuer à les organiser, après en avoir informé la région



La commune ne pourra pas créer de nouveaux services de mobilité. Elle pourra continuer à lever le versement mobilité mais pas l'instituer

La communauté de communes pourra reprendre la compétence mobilité après le 1^{er} juillet 2021 dans deux situations exceptionnelles seulement :

- En cas de fusion avec une autre communauté de communes
- En cas de création ou d'adhésion à un syndicat mixte ou un PETR
- auquel elle transférera la compétence





Mettre en œuvre la compétence mobilité Mode d'emploi

Obtenir une image des besoins de mobilité

 Via les documents de planification, les données du recensement de <u>l'INSEE</u>, la mobilisation des acteurs locaux, des enquêtes spécifiques...

Recenser les services de mobilité existants

Organisés par les collectivités, la sphère associative ou les acteurs privés

Identifier les lacunes, les améliorations nécessaires, les besoins de coordination

Développer et faire connaître des services adaptés au territoire, en coordination avec les autres AOM

- Organiser les services de mobilité de son choix
- Contribuer au développement de services de mobilités actives, partagées ou solidaires
- Proposer un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité...





8 septembre 2020 | Webinaire | La LOM en Bourgogne-Franche-Comté

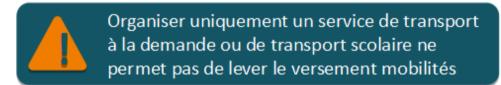
Des questions?

4- Les financements pour exercer la compétence de la mobilité

et France Mobilités

Le versement mobilité

- Possible pour les <u>AOM</u> locales qui organisent des services réguliers de transport public
- Vote d'une délibération listant les services que <u>l'AOM</u> souhaite organiser
- Peut financer toutes les dépenses relatives à la compétence d'organisation de la mobilité





La Région ne peut pas lever le versement mobilité, même si elle intervient en tant qu'AOM locale

Des économies d'échelle possibles par la mutualisation de la compétence mobilité à une échelle plus large que la communauté de communes

Transfert de la compétence à un <u>PETR</u> ou un syndicat mixte





Les dispositifs de soutien de l'État

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Contrats de plan État-Région (CPER), dotations Politique de la Ville (DPV)
- Coups de pouce vélo
- Aides à l'achat de vélo à assistance électrique

Les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME

- Appels à manifestation d'intérêt TENMOD
- Programme des investissements d'avenir (PIA)

Les dispositifs de la Banque des territoires

- Crédits d'ingénierie
- Prêts avec les Mobi Prêt...



Les dispositifs de soutien de l'État gérés par la DREAL

Appel à projet

Aménagements cyclables



Dans le cadre du Plan régional santé environnement 2017-2021 (PRESE3)

- Opération « j'y vais à vélo, c'est classe! »
- Opération « Courses à vélo »
- Opération « Encour'âge » pour les séniors
- Capsule e-learning « mobilité actives » pour le milieu scolaire sue le site Santé Environnement pour Tous de BFC (eSET)

Plan de relance : 11,5 Mds € pour construire les transports de demain

Exemples d'actions possibles en Saône-et-Loire

- Mobilités du quotidien : développement de l'usage du vélo (objectifs de 600 pistes cyclables nouvelles, de stations vélos sécurisées dans 1000 gares...)
- Conversion parc automobile dont aider les particuliers et entreprises dans l'achat de véhicules plus propres
- Accélération du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques d'ici fin 2021, favoriser l'installation de bornes de recharge rapide

Les fonds européens pertinents pour le vélo

- Fond européen pour le développement régional (FEDER)
- Fond social européen (FSE)
- Fond européen de développement rural (FEADER) / programme Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)

Les programmes Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Alveole, AcoTE, Interlud, Licov...

Les dispositifs du Département

- Appui de l'Agence Technique Départementale
- Aides 2019 liées aux infrastructures (aires co-voiturage, bornes recharges de véhicules, mobilité numérique

Les dispositifs de la Région

Ticket mobilité, plateforme Mobigo, appel à projets mobilité rurale, soutiens financiers

Les soutiens des entreprises

- Forfait mobilité durables pour salariés
- Fondations





Fraternité









Le dispositif France Mobilités



Une démarche pour soutenir les solutions innovantes de mobilité dans tous les territoires, en cohérence avec la Loi d'Orientation des Mobilités





Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle des solutions innovantes de mobilité



Déployer des solutions innovantes pour tous et dans tous les territoires, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines



Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

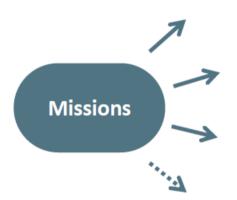
La cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté : missions



Animer l'écosystème régional de la mobilité

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent





Aider les projets des collectivités

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire dans les territoires peu denses



Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts... et des explications sur la LOM



Instruire les candidatures aux appels à projets

Appuyer les candidats à préparer leur dossier, donner un avis sur les candidatures déposés



Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

La cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté : bénéficiaires





COMTE

Collectivités des territoires peu denses

qui souhaitent un appui pour développer un projet de mobilité



Entreprises, associations et autres acteurs

qui portent des solutions de mobilité à l'attention des collectivités



Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

La cellule régionale France Mobilités : les évènements en Région





Favoriser la mise en relation et le partage d'expériences au sein d'un réseau régional d'acteurs de la mobilité (collectivités, associations, entreprises...)

Venir compléter et amplifier les actions portées par les acteurs de la mobilité

Colloque de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne-Franche-Comté Novembre 2019 | Dijon La mobilité partout et pour tous : Les territoires se mobilisent Labellisé France Mobilité Tour e-Day: journée de la mobilité électrique Octobre 2020 | Dijon Presnois Le 1^e événement régional dédié à la mobilité électrique organisé par l'association BFC Mobilité électrique Projet de journée
régionale France Mobilités
Date et lieu à définir
La 1^{ère} rencontre de la
communauté régionale de
la mobilité

Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

La cellule régionale France Mobilités : les appuis en ingénierie





Un conseil amont « gratuit » pour les collectivités locales des zones rurales ou périurbaines et petites villes

Un « coup de pouce » limité à 2 à 3 jours de travail pour l'ensemble de la cellule régionale

Pour l'aide à l'émergence d'un projet, l'animation de démarches participatives, la connaissance des subventions...

Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain

Relecture de cahier des charges pour une prestation concurrentielle et aide à l'examen des offres reçues

Pays de la Bresse Bourguignonne

Intervention lors d'un atelier pour amener une réflexion sur la mobilité rurale et la LOM

Communauté de communes du Clunisois

Appui pour organiser et animer un atelier participatif dans le cadre de l'élaboration d'un plan vélo

Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

La plateforme France Mobilités





Cartographie des financements

Répertoire des acteurs de la mobilité

Appui à la mobilité en Bourgogne-Franche-Comté

Catalogue de solutions de mobilité

Actualités nationales et régionales



Actualités en région

Informations sur les appels à

projets



Foire aux questions sur la LOM



Retours d'expériences des territoires

ancement de l'édition 2020 de l'appel à rojets mobilité rurale en Bourgogne-Franc mté

Base de données des marchés publics

Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

/



Pour contacter votre cellule régionale France Mobilités

Site internet

www.francemobilites.fr



Courriel

BourgogneFrancheComte@francemobilites.fr



5. Bilan de cette première réunion

Les dispositifs de soutien de l'État

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Dotations Politique de la Ville (DPV)
- Coup de pouce vélo
- Aides à l'achat de vélo à assistance électrique
- Contrats de plan État-Région (CPER)

Les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt

- Appels à manifestation d'intérêt TENMOD
- Programme des investissements d'avenir (PIA)
- Appel à projet Mobilité rurale en Bourgogne-Franche-Comté
- Appels à projet de l'ADEME



- Crédits d'ingénierie
- Prêts avec les Mobi Prêts



Cartographie des dispositifs de financement des projets de mobilité sur https://aides.francemobilites.fr/

Liens utiles

Les services de l'État en Saône-et-Loire : Mobilité http://www.saone-et-loire.gouv.fr/mobilite-r2798.html

DREAL Bourgogne Franche-Comté : Transports mobilités http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/intermodalites-deplacements-r23 60.html

France Mobilités : cellule régionale Bourgogne Franche-Comté https://www.francemobilites.fr/regions/bourgogne-franche-comte

France Mobilités : La Lom en Bourgogne Franche-Comté https://www.francemobilites.fr/actualites/retour-sur-webinaire-la-lom-en-bourgogne-franche-comte-du-8-septembre-2020

Dispositifs de financements : plateforme Aide Territoires https://aides.francemobilites.fr/

eSET : une capsule e-learning « mobilités actives » pour le milieu scolaire https://www.sante-environnement-bfc.fr/nouveau-sur-eset-une-capsule-e-learning-mobilites-actives-pour-le-milieu-scolaire/

Les communautés de communes et la compétence mobilité – mode d'emploi https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/06/v5_cerema_inhouse_lom_commcomm_competence-aom_compressed.pdf

Loi mobilités : le Mémo des collectivités https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Mémo LOM.pdf

Adresses utiles

Direction départementale des territoires

Christine Heidmann – cheffe du service urbanisme et appui aux territoires christine.heidmann@saone-et-loire.gouv.fr

Corinne Girres - Mission mobilité ddt-mobilite@saone-et-loire.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Jacques Corbet - chef du département intermodalité et déplacements jacques.corbet@developpement-durable.gouv.fr

Région Bourgogne Franche-Comté

Adèle FAURE - Animatrice des mobilités en charge de la partie bourguignonne adele.faure@bourgognefranchecomte.fr

Agathe DELEBARRE - Animatrice des mobilités en charge de la partie franc-comtoise : agathe.delebarre@bourgognefranchecomte.fr

ADEME

Muriel Jeanneret: muriel.jeanneret@ademe.fr

Banque des Territoires

Christian EULER: christian.euler@caissedesdepots.fr

Merci de votre participation